



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames HERITIER, SANTIN, Messieurs BERNARD, COULOUMY, Adjoints au maire, Mesdames MARSADIE, PEREIRA DOS REIS, ROLLET, VERITE, Messieurs BOUSQUET, DUBAL, FOURNIER, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme CHEINEY a donné pouvoir à M. BOUSQUET
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme PEREIRA DOS REIS
M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme MARTIN GAUTIE a donné pouvoir à M. RALLIERE
Mme RECCHIA a donné pouvoir à M. DUBAL

Absents excusés : Mesdames BARDOT, CAMUZAT, HELMER et Monsieur LORNE

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 a été approuvé, à l'unanimité.

I- AFFAIRES GENERALES

1) Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de l'article 3 des statuts de la communauté de communes de l'Orée de la Brie qui fixe le siège social au 1 rue Léonard de Vinci à Brie Comte Robert.

2) Adhésion au Sigeif de la commune de Longpont sur Orge au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France autorisant l'adhésion de la commune de Longpont sur Orge, au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz

II – FINANCES

3) Admission en non -valeur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'admission en non - valeur de titres de recettes pour un montant de 297,34 € sur le budget communal.

4) Budget Commune – décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à des modifications de crédits sur certains articles du budget Commune.

5) Antin Résidences – SA D'HLM – garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.237.760 € souscrit par Antin Résidences – société anonyme d'habitations à loyer modéré.

6) Acte de candidature au Contrat d'Aménagement Régional pour la création d'un groupe scolaire primaire et d'une salle associative

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la nécessité de créer un nouveau groupe scolaire primaire ainsi que d'une salle associative, pour un montant de 5.997.000 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 1 million d'euros auprès de la Région Ile de France.

M. DUBAL souhaite les informations suivantes :

- le nombre d'enfants de moins de 3 ans, le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et primaire et au collège.

M. COULOUMY informe que depuis la rentrée de septembre 2025 : 442 enfants sont scolarisés dans notre école soit 10 enfants de moins que l'année dernière.

7) Acte de candidature au Fonds d'Aménagement Communal pour la création d'un groupe scolaire primaire et d'une salle associative

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la nécessité de créer une nouvelle école élémentaire sur le site de l'ancien siège administratif de la société « Weber et Broutin », pour un montant de 5.414.700 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil général de Seine et Marne.

8) Marché de Noël – tarifs des stands

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour le marché de Noël, l'emplacement de 3m x 3m à 20 euros pour les habitants extérieurs à la commune et aux professionnels, à 15 euros pour les personnes habitant la commune et les associations locales.

9) Manifestation du 31 octobre 2025 -autorisation au maire pour la signature d'un contrat et fixation des tarifs

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'association « Compagnie de la Fortune » pour la manifestation du 31 octobre 2025 et fixe le droit d'entrée à 10 euros par personne pour les plus de 18 ans et à 5 € pour les moins de 18 ans.

10) Manifestation du 23 novembre 2025 – autorisation au maire pour la signature d'un contrat et fixation des tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'association « la Compagnie de l'éléphant » pour la manifestation du 23 novembre 2025 et fixe le droit d'entrée à 5 euros par personne pour les plus de 13 ans et à 3 € pour les moins de 13 ans.

III - URBANISME

11) Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de la concertation

A l'unanimité, où l'exposé de M. COULOUMY, le conseil municipal arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune, tire le bilan de la concertation et précise que ce projet sera communiqué pour avis aux autorités intéressées.

12) Cession de parcelles de terrain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder les parcelles de terrain sises rue de la Vallée à la SCI NAROVIE, M. ANGEBERT et Mme GUENEGO, M. GONTIER, M. PERNET et Mme COMBAZ, au prix de 101 € le m² auxquels sont ajoutés les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire.

IV – PERSONNEL

13) Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim territorial du centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention cadre d'adhésion à la mission intérim territorial du centre départemental de gestion de Seine et Marne et à faire appel à ce service en fonction des nécessités de service.

14) Accueil et financement d'une personne sous contrat d'apprentissage

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recours au contrat d'apprentissage au sein du service animation et communication pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Avenant au contrat de maintenance des logiciels comptabilité, pair et élections
- Prolongation des contrats de location de 3 classes
- Transfert de crédits sur le budget de la commune

Questions diverses :

M. DUBAL interroge sur le devenir de la propriété sise 35 rue de la République. M. COULOUMY annonce que la commune est dans l'attente d'une autre proposition financière ; Il est aussi envisagé de solliciter une agence immobilière.

M. DUBAL signale un affaissement sur l'Avenue du Parc.

M. COULOUMY confirme que des travaux doivent être envisagés, entre autres un renforcement du côté de la noue.

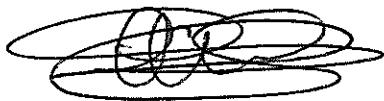
M. DUBAL fait remarquer que le bas de la porte du porche de la mairie/rue de la République a été retiré, qu'en est-il de la remise en état ?

M. COULOUMY indique que la partie basse va être restaurée par nos services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

La secrétaire de séance

Audrey SANTIN



Le Maire

Marcel VILLAÇA

